ANNEXE 1.17.03 - GRILLE D'ÉVALUATION

(À compléter par le DONNEUR D'ORDRE)

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ		PONDÉRATION (P)	Soumissionnaire NOTE/100 %(N)
CATÉGORIE	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**		
Concept architectural (20 points)	1. Vision	/5	
	2. Fonctionnalité	/10	
	3. Implantation	/5	
Méthodologie proposée (30 points)	4. Compréhension et méthodologie du mandat	/15	
	5. Échéancier, contrôle de qualité et contrôle des coûts	/15	
Caractéristiques techniques (40 points)	6. Dépassement des exigences techniques demandées	/15	
	7. Efficacité énergétique et économie d'entretien et d'exploitation	/15	
	8. Carbone intrinsèque, économie circulaire et durabilité	/10	
Prix (10 points)	9. Prix	/10	
Total		/100	
Rang			

Échelle d'attribution des notes à l'égard des critères

L'échelle suivante est proposée à titre de référence et les notes peuvent être établies entre 0 % et 100 %.

100 % x P = **Excellent** (qui dépasse substantiellement sous tous les aspects le niveau de qualité recherché).

80 % x P = **Plus que satisfaisant** (dépasse, pour plusieurs éléments importants, le niveau de qualité recherché).

70 % x P = **Satisfaisant** (atteint pour un grand nombre d'éléments importants, le niveau de qualité recherché).

60 % x P = **Passable** (atteint pour quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché).

40 % x P = **Insatisfaisant** (n'atteint pas, pour quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché).

20 % x P = **Médiocre** (n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherché).

0 % x P = **Nul** (rien dans l'offre ne permet d'évaluer un critère).

Concept architectural (pointage maximal : 20 points)

Critère 1 - Vision (5 points)

En plus des divers documents demandés qui serviront à l'évaluation de ce critère, le Soumissionnaire devra décrire de façon détaillée sa vision architecturale du Projet. Cette description devra être suffisamment détaillée pour en dégager la qualité du concept proposé, son originalité ainsi que tout caractère innovant. Dans tous les cas, les demandes minimales du DONNEUR D'ORDRE décrites aux Plans et Devis devront être entièrement respectées. Une fois ces exigences rencontrées, les avenues créatives proposées qui bonifient le Projet original seront évaluées dans le présent critère.

Critère 2 - Fonctionnalité (10 points)

Ce critère permet d'évaluer la fonctionnalité du bâtiment et de ses aménagements. Le concept proposé sera évalué en regard de la fluidité de l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs, notamment lors de l'utilisation des terrains de soccer et des vestiaires en capacité maximale. Le lieu doit être accessible et sécuritaire. Les espaces publics (halls) doivent être chaleureux et apaisants. Les espaces privés doivent être lumineux et adaptés aux besoins. Le Soumissionnaire devra détailler comment se déroulerait une telle utilisation en fonction de l'aménagement des espaces proposé.

Critère 3 - Implantation (5 points)

Le Projet constitue un projet porteur pour le secteur d'implantation. Le DONNEUR D'ORDRE souhaite ainsi assurer une cohérence entre les usages intérieurs et extérieurs, en maximisant les avantages de l'implantation tout en minimisant l'impact sur le voisinage résidentiel. Le Soumissionnaire doit présenter de quelle façon il prévoit harmoniser le bâtiment et ses aménagements au secteur avoisinant. Le Soumissionnaire peut proposer une implantation différente de celle détaillée dans les Plans et Devis dans la mesure où toutes prescriptions d'aménagements sont respectées. Son concept doit également avantager la vue qu'auront les utilisateurs des espaces de service ainsi que de la piste de course/marche, tout en n'affectant pas les usagers des plateaux synthétiques. Une représentation des vues doit également être déposée.

*** Un maximum de QUATRE (4) pages 8 ½ x 11 pour l'explication du concept architectural est alloué pour répondre à ce critère. Tous les plans et documents requis par le DONNEUR D'ORDRE dans les Documents d'Appel d'Offres et portant sur le caractère architectural du Projet serviront à l'évaluation de ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10.

Les plans et illustrations suivants seront aussi admissibles pour permettre l'évaluation du concept architectural proposé (critères 1 à 3), au format 11 x 17 maximum. Ces plans et illustrations ne sont pas comptabilisés dans le nombre de pages maximal alloué :

- Une vue générale du site (implantation);
- Les vues en plan des différents niveaux;
- Une coupe transversale et une coupe longitudinale, illustrant la configuration du Projet;
- Un maximum de cinq (5) perspectives extérieures;
- Un maximum de cinq (5) coupes à grande échelle illustrant, entre autres, le concept structural et les détails d'enveloppe;
- Un maximum de cinq (5) perspectives intérieures.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérées lors de l'évaluation.

Méthodologie proposée (pointage maximal : 30 points)

Critère 4 - Compréhension et méthodologie du mandat (15 points)

Le Soumissionnaire doit présenter sa perception du mandat et de l'orientation générale du Projet à partir d'une étude attentive des Documents d'Appel d'Offres. Le Soumissionnaire doit faire état de sa compréhension des besoins et des attentes du DONNEUR D'ORDRE quant à la nature du Projet à réaliser et des défis et difficultés que présente l'exécution du mandat.

Il doit également faire un résumé de la solution proposée, il doit décrire les moyens qu'il entend mettre en place, l'organisation du Projet qu'il entend faire et la méthodologie qu'il propose pour la réalisation du mandat. Il doit démontrer au DONNEUR D'ORDRE qu'il comprend l'étendue et les limites de ses tâches et responsabilités par rapport aux différents intervenants du Projet.

Il doit décrire comment il prévoit s'organiser pour livrer les services demandés, notamment en décrivant :

- Le but, l'objectif, l'envergure et la portée du mandat;
- Les hypothèses de travail à privilégier;
- La stratégie de réalisation;
- L'implication et la contribution des parties prenantes au sein de l'organisation du DONNEUR D'ORDRE;
- Les facteurs de succès engendrant la réussite du Projet.

Le Soumissionnaire doit faire preuve de rigueur dans la rédaction de ce critère. Reproduire, textuellement ou non, des passages du devis technique ne sera pas suffisant. Le Soumissionnaire doit laisser transparaître sa vision et sa compréhension du mandat.

Un maximum de TROIS (3) pages 8 ½ x 11 est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérées lors de l'évaluation.

Critère 5 - Échéancier, contrôle de qualité et contrôle des coûts (15 points)

Pour l'évaluation de ce critère, le Soumissionnaire doit soumettre le programme de travail qu'il entend suivre pour mener à bien le mandat. Il doit couvrir chacune des étapes qu'il compte franchir, les Travaux et activités spécifiques qu'il prévoit réaliser ainsi que les outils et logiciels qu'il compte utiliser.

Le Soumissionnaire doit démontrer sa capacité à répondre au Projet et à produire à l'intérieur de l'échéance prescrite, les expertises, analyse et plan de gestion et de maintien des actifs requis. L'offre est évaluée sur les capacités du Soumissionnaire à décrire les méthodes qu'il entend utiliser pour garantir le respect de l'échéancier du Projet et le contrôle des coûts. Le Soumissionnaire doit fournir un échéancier représentant les étapes à réaliser et les livrables correspondants à chacune desdites étapes sous forme schématisée (diagramme de Gantt). Le Soumissionnaire doit également indiquer les informations permettant d'évaluer sa capacité à mobiliser une équipe expérimentée et les outils appropriés pour répondre aux exigences du mandat. Il doit décrire les activités et les tâches requises pour mener le mandat à terme et des moyens qui seront pris afin de s'assurer du respect du Bordereau de Prix et de l'échéancier soumis.

Le Soumissionnaire doit décrire les objectifs et enjeux liés au contrôle de la qualité des processus et des ouvrages qu'il compte mettre en œuvre durant la conception et aux étapes cruciales de la construction en vue d'assurer le respect des exigences prévues au devis technique. Le Soumissionnaire doit soumettre son système de gestion d'assurance qualité tant pour le contrôle des délais et des coûts que des procédés de conception et de construction. Le Soumissionnaire doit démontrer la qualité technique des services à rendre en décrivant les mécanismes, systèmes et méthodes mis en place pour assurer un service de qualité au DONNEUR D'ORDRE. Un programme d'assurance de la qualité certifié sera pris en considération.

De plus, le Soumissionnaire doit démontrer de quelle façon il assurera la coordination entre les équipes de construction et de conception de sorte qu'il soit en mesure de réagir promptement à un imprévu. Il doit notamment démontrer de quelle façon et à quel niveau sera impliquée l'équipe de conception durant les Travaux. Il doit à cette fin détailler le processus qu'il compte suivre pour assurer une synergie et une réaction rapide en cas d'imprévus ou de modifications au chantier.

Pour l'évaluation de ce critère, le Soumissionnaire doit soumettre :

- L'échéancier détaillé de l'ordonnancement des étapes et tâches qu'il propose (incluant conception et construction), sous forme de diagramme de Gantt;
- Les mécanismes mis en place pour respecter l'échéancier;
- Les mécanismes mis en place pour assurer le contrôle des coûts;
- Le système de gestion d'assurance qualité pour les procédés de conception;
- Le système de gestion d'assurance qualité pour les procédés de construction;
- Le mécanisme de gestion des communications avec le DONNEUR D'ORDRE;
- Le processus de gestion des imprévus et des modifications au chantier.

La remise de l'échéancier des Travaux au DONNEUR D'ORDRE a pour unique but de l'informer et n'entraîne aucune obligation ou responsabilité de celui-ci envers l'Entrepreneur et ne diminue en rien les obligations et les responsabilités contractuelles de ce dernier.

Un maximum de CINQ (5) pages 8 ½ x 11, excluant l'échéancier des Travaux et le certificat d'assurance qualité le cas échéant, est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérées lors de l'évaluation.

Caractéristiques techniques (pointage maximal : 40 points) :

Critère 6 - Dépassement des exigences techniques demandées (15 points)

Ce critère permet d'évaluer les éléments techniques du Projet soumis en tenant compte des exigences minimums de l'Appel d'Offres (superficie des locaux, matériaux, etc.). L'offre du Soumissionnaire sera évaluée en regard du dépassement des normes et des exigences techniques demandées par le DONNEUR D'ORDRE. À cette fin, le Soumissionnaire doit décliner la liste des matériaux qui seront utilisés dans la construction du Stade multisport et indiquer en quoi ceux-ci constituent une plus-value aux demandes originelles minimales, le cas échéant. Le Soumissionnaire doit tenir compte du fait que l'évaluation de ce critère se fait en considérant que le respect des exigences minimales contenues aux documents techniques vaut zéro point, puisque c'est le dépassement des exigences minimales qui est évalué à ce critère et qui obtiendra des points. À titre d'exemple, voici des éléments sur lesquels le Soumissionnaire pourrait démontrer les améliorations qu'il propose aux demandes minimales du DONNEUR D'ORDRE :

- L'augmentation des superficies minimales des locaux des aires de service;
- Le type de structure choisie;
- Les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air conditionné (CVAC) choisis, leur plan de garantie ainsi que leur positionnement dans l'immeuble;
- La qualité des matériaux proposés;
- La qualité des revêtements de surface de jeux et équipements spécialisés;
- La sécurité du bâtiment.

Cette liste est non limitative et est fournie à titre indicatif seulement.

Un maximum de SIX (6) pages 8 ½ x 11, excluant la déclinaison détaillée des matériaux, équipements et systèmes utilisés, est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérées lors de l'évaluation.

Critère 7 - Efficacité énergétique et économie d'entretien et d'exploitation (15 points)

Pour l'évaluation de ce critère, le Soumissionnaire doit démontrer sa vision environnementale en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'entretien et d'exploitation permettant d'évaluer également l'optimisation du carbone opérationnel. Il doit expliquer en quoi cette vision sera intégrée dans le Projet du stade multisport. À cet effet, le Soumissionnaire doit présenter des concepts, les définir et décrire leur intégration dans le Projet.

Plus précisément, dans l'optique où le DONNEUR D'ORDRE souhaite minimiser les frais d'exploitation du stade multisport et qu'il a une vision environnementale en matière d'efficacité énergétique, ce critère évalue si le Projet proposé permet diverses économies d'énergie et les technologies les plus performantes, au niveau des éléments suivants, mais non limitativement :

- Le tableau des coûts de revient de l'immeuble sur une période de DIX (10) ans, ainsi que l'évaluation de carbone opérationnel en CO_2 équivalent;
- Les systèmes mécaniques, les équipements et les installations électriques proposés dans le bâtiment;
- La facilité d'entretien et d'exploitation des équipements mécaniques et opérationnels;
- L'optimisation de la performance énergétique par rapport au bâtiment de référence (ASHREA 90.1 ou CNEB2017).

Un maximum de QUATRE (4) pages 8 ½ x 11 est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérées lors de l'évaluation.

Critère 8 – Carbone intrinsèque, économie circulaire et durabilité (10 points)

Pour l'évaluation de ce critère, le Soumissionnaire doit démontrer les avantages liés à son concept et à ses méthodes de construction tant au niveau des matériaux utilisés, de leur provenance, de leur facilité d'installation, de leur potentiel de réutilisation ainsi que de leur longévité. Le Soumissionnaire doit présenter des concepts, les définir et décrire leur intégration dans le Projet.

Plus précisément, dans l'optique où le DONNEUR D'ORDRE souhaite minimiser l'empreinte carbone du Projet, ce critère évalue si le Projet proposé permet une optimisation de la gestion des émissions de carbone au niveau des éléments suivants, mais non limitativement :

- Carbone intrinsèque
  - Privilégier les matériaux à faible impact, des matériaux biosourcés comme le bois qui emmagasine le carbone;
  - Réduire l'utilisation du ciment, en choisissant des structures alternatives ou en utilisant des mélanges de ciment moins impactant;
  - Utiliser des matériaux disponibles le plus près possible du Site et faciles d'installation.

- Économie circulaire
  - Concevoir pour la démontabilité et favoriser le réemploi de matériaux ou leur recyclage en fin de vie;
  - Planifier la valorisation des déchets de construction pour limiter leur impact environnemental.

- Durabilité
  - Intégrer des stratégies pour que le bâtiment soit résilient face aux changements climatiques;
  - Privilégier des matériaux avec de longues durées de vie et nécessitant peu d'entretien.

Un maximum de QUATRE (4) pages 8 ½ x 11 est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérées lors de l'évaluation.

Prix (pointage maximal : 10 points)

Critère 9 - Prix (10 points)

Étant entendu que pour le présent critère de prix, le prix plafond est de VINGT-CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (25 775 000 $). Ce critère permet d'évaluer le prix soumis pour l'Appel d'Offres. Le prix soumis sera évalué de la façon suivante :

(1-(prix de la Soumission évaluée/prix plafond)) *166,6667

Le Bordereau de Prix servira à l'évaluation de ce critère.